

REPUBLIQUE FRANCAISE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION
PLACE DU THÉÂTRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N° 2025-Aggl0-0028

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DELEGUÉE DE SAINT-FLORENT-DES-BOIS



LE PRESIDENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.101 et suivants, L.153-1 et suivants, et R.153-8 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-8 et suivants,
Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000,
Vu la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,
Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon,
Vu la délibération de La Roche-sur-Yon Agglomération en date du 6 juillet 2021 actant le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération, et déléguant au bureau communautaire toutes les décisions à prendre concernant les procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux,
Vu la décision n° E25000010/85 en date du 9 janvier 2025 de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal administratif de Nantes, désignant la commissaire-enquêtrice et son suppléant,
Vu les avis émis par les différents organismes consultés,
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois (RIVES DE L'YON), portant sur des évolutions du règlement graphique et écrit :

- Ajustement du règlement graphique et des prescriptions en vue de permettre la réalisation d'opérations de logements plus denses dans le bourg en cohérence avec les orientations du SCoT et du PLH
- Suppression d'emplacements réservés
- Classement en U d'une emprise communale située entre les équipements sportifs et un secteur 1AUb aménagé et construit, également reclassé en U
- Mise en cohérence du règlement écrit avec les évolutions du règlement graphique

L'enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours consécutifs du 5 mars 2025 à 9h30 (date et heure d'ouverture de l'enquête) au 19 mars 2025 à 17h30 inclus (date et heure légale française de clôture de l'enquête).

Article 2 : Personne responsable du projet

Il s'agit de Monsieur le Maire de Rives de l'Yon.

Article 3 : Désignation du commissaire-enquêteur

Madame Mireille AMAT, ingénieur en biologie, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par Madame La Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Nantes, et Monsieur Claude MONNIOT, directeur d'étude d'urbanisme contractuel en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Article 4 : Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux habilités à recevoir les annonces légales.

Cet avis ainsi que l'arrêté seront également publiés sur le site Internet de la commune (<https://www.rivesdelyon.fr/>), au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et sur le site de La Roche-sur-Yon Agglomération (<https://www.larochesuryon.fr/>).

L'avis sera affiché à la mairie déléguée de Saint-Florent-des-Bois, à la mairie déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, ainsi qu'en plusieurs autres lieux principalement concernés.

L'enquête fera l'objet d'une publicité par tout autre procédé en usage sur la commune (Facebook, newsletter). Des attestations de parution de l'avis d'enquête dans la presse (Médialex) seront annexées au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture.

Article 5 : Déroulement de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête, sous format papier et dématérialisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, seront déposés à la mairie déléguée de Saint-Florent-des-Bois, siège de l'enquête, pendant 15 jours consécutifs, du 5 mars 2025 à 9h30 au 19 mars 2025 à 17h30 inclus, aux heures d'ouverture habituelles de la mairie, 4 Place de l'Eglise, indiquées dans le tableau ci-après.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Florent-des-Bois, pendant la durée de l'enquête publique, pour consultation du dossier soumis à l'enquête en version numérique.

Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne sur le site Internet de La Roche-sur-Yon Agglomération et téléchargeable à l'ouverture de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à la commissaire-enquêtrice à l'adresse suivante :

**Madame AMAT, Commissaire-enquêtrice de la modification du PLU
Mairie déléguée de Saint-Florent-des-Bois
4 Place de l'Eglise
Saint-Florent-des-Bois
85310 RIVES DE L'YON**

ou par mail, à l'adresse mail suivante : urbanisme@rivesdelyon.fr, en spécifiant «enquête publique» en objet du message.

La date limite de réception des courriers et mails est également fixée au 19 mars 2025 à 17h30. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Il est rappelé que les courriers ou courriels reçus après la fin de l'enquête et qui de ce fait, n'ont pu être mis à la disposition du public, ne seront pas pris en compte par la commissaire-enquêtrice. La liste en est cependant dressée et jointe au rapport.

Les observations et propositions reçues par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site Internet de La Roche-sur-Yon Agglomération. Aussi, si une personne ne souhaite pas voir apparaître son nom sur le site Internet, il convient de le signaler au moment de l'envoi par courriel afin de pouvoir anonymiser son observation.

Un accusé de réception sera fait systématiquement par la commune.

La commissaire-enquêtrice recevra en personne les observations du public, les :

Date	Jour	Horaire	Lieu, jours et heures d'ouverture
5 mars 2025	mercredi	9h30 à 12h30	Mairie déléguée de Saint-Florent-des-Bois 4 Place de l'Eglise Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
19 mars 2025	mercredi	14h30 à 17h30	

Article 6 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêtrice. Celle-ci remettra dans un délai de 8 jours un procès-verbal de synthèse des observations à la collectivité responsable. La Communauté d'Agglomération disposera d'un délai de quinze jours pour produire son mémoire en réponse.

Article 7 : Rapport et conclusions

La commissaire-enquêtrice disposera d'un délai de trente jours après la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération le dossier d'enquête, son rapport, ses conclusions motivées et avis sur le projet de modification du PLU.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice sera adressée à Monsieur le Maire de RIVES DE L'YON et au Président du Tribunal administratif de NANTES. Le public pourra consulter ce rapport, les conclusions motivées et avis, dès réception, à la mairie déléguée de Saint-Florent-des-Bois, 4 Place de l'Eglise, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an.

Ces documents seront également consultables via le site Internet de La Roche-sur-Yon Agglomération : <https://www.larochesuryon.fr/>

Article 8 : Approbation

Le projet de modification n°3 du PLU de la commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois sera approuvé par le Bureau Communautaire, éventuellement modifié en tenant compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées et des conclusions de la commissaire-enquêtrice.

Article 9 : Informations

Des informations concernant l'enquête publique pourront être demandées auprès de Madame Nathalie MONJARET, chef de projet planification urbaine à La Roche-sur-Yon Agglomération, au 02 51 47 47 51.

Article 10 :

Copie du présent arrêté sera adressée :

- ✓ à Monsieur le Préfet de la Vendée,
- ✓ à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NANTES,
- ✓ à Madame Mireille AMAT, commissaire-enquêtrice, et Monsieur Claude MONNIOT, commissaire enquêteur suppléant,
- ✓ à Monsieur le Maire de RIVES DE L'YON,
- ✓ aux personnes publiques associées.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 04/02/2025